



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 16 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 16 octobre 2024** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Pierre FRESSYNET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Anne-Claire ROUANET (à Agnès BÉRAL) - Sébastien FRANÇOIS (à Christophe GALLAY) - Jean-Philippe GILLET (à Valérie GRILLON) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Marie DECHESNE (à Jessica DIONISIO) - Lionel BRUNEL (à Sylvie GUINET)

Membre absent pour partie, excusés ayant donné pouvoir : Agnès BÉRAL (à Nicolas KELEN)

Membre absent pour partie, excusé sans donner pouvoir : Anne-Claire ROUANET

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 3
- 1. COMMISSIONS COMMUNALES..... 3
- FINANCES 4
- 2. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE..... 4
- 3. GARANTIE D'EMPRUNT..... 4
- 4. DISSOLUTION DES SYNDICATS EPARI ET SRDC 5
- 5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 6
- 6. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 6
- 7. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 6
- 8. BUDGET ANEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE (RCAVB) 11
- RESSOURCES HUMAINES..... 11
- 9. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – RECENSEMENT DE LA POPULATION 11
- 10. SERVICES MUNICIPAUX 12

• AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE.....	13
11.INTERVENTION RELATIVE À L'ENTRETIEN D'UN ESPACE COMMUN ENTRE DEUX MURS .	13
• URBANISME.....	14
12.CONVENTION DE RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS	14
• INFORMATIONS.....	17
1. Décisions du Maire.....	17
2. Informations diverses.....	17

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs bonsoir. Nous pouvons débiter ce Conseil ; je n'ai pas fait le décompte ; il doit manquer un élu donc nous devons être 32 avec les représentations. Tout d'abord, je propose que Pierre FRESSYNET soit le secrétaire de séance ; merci.

Nous avons des absents qui ont donné leur pouvoir :

- Anne-Claire ROUANET à Agnès BÉRAL ;
- Sébastien FRANCOIS à Christophe GALLAY ;
- Jean-Philippe GILLET à Valérie GRILLON ;
- Marie DECHESNE à Jessica DIONISIO ;
- Lionel BRUNEL à Sylvie GUINET ;
- Guy BOISSERIN à Christine MARCILLIERE.

Il doit donc manquer un ou une élue, Isabelle WEULERSSE, nous sommes 33 avec 1 absent ; 32.

Vous avez tous reçu les documents, la convocation et le compte-rendu ; le procès-verbal du Conseil municipal du 18 septembre je suppose ? Est-ce qu'il y a des remarques ou et des questions à ce sujet ? S'il n'y en a pas je vous propose qu'on passe au vote ce le procès-verbal. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Est-ce qu'il y aura des questions orales ce soir, qui seront de toute façon les bienvenues ? Mme WEULERSSE est là, nous sommes au complet ou représentés, parfait.

Je vais vous lire l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir. Nous avons délibéré et je vais moi-même vous présenter une modification de la composition des commissions communales. Nous aurons ensuite des délibérations qui portent sur les finances, présentées par Agnès BÉRAL sur le budget principal pour les deux modifications d'autorisation de programme et de crédits de paiement ; une délibération qui concerne la modification budgétaire n°1, également une délibération sur la modification budgétaire n°1 de la Régie Culturelle.

Ensuite, Béatrice DHENNIN nous présentera également, puisque pour la Régie ce sera Béatrice DHENNIN, des pertes sur créances irrécouvrables sur le budget principal de la Ville et Agnès BÉRAL nous présentera une garantie d'emprunt pour Alliade Habitat. Nous aurons ensuite Agnès BÉRAL qui nous parlera de la dissolution et de ses conséquences des syndicats EPARI et SRDC.

Pierre FRESSYNET aura deux délibérations, une qui porte sur la mise à jour du tableau des emplois non permanents et une concernant le dispositif de protection sociale complémentaire. Jean-Philippe GILLET qui ne sera pas là, sera remplacé par Christine MARCILLIERE pour une délibération concernant un entretien d'un espace commun entre la Ville et des riverains.

Ensuite, nous concluons avec la convention de rétrocession des espaces communs dans le cadre de l'opération de renouvellement des Pérouse ; délibération présentée par Valérie GRILLON. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions en préambule, je vous propose de commencer par la première délibération et à ce titre, tout d'abord, nous avons accueilli virtuellement Jean PETIT la semaine dernière qui était présent suite à la démission de Sophie REYSSET pour son premier Conseil municipal et là je lui propose de prendre la parole puisque nous l'avons en chair et en os et pour, je l'espère, jusqu'à la fin du mandat, à chaque Conseil municipal, donc Jean PETIT.

M. Jean PETIT : Bonjour à tous. Je vais me présenter rapidement, je suis de Brignais depuis 1993, j'ai 3 enfants, 5 petits-enfants. J'ai réalisé deux campagnes électorales avec « Parlons Brignais », je suis conseiller municipal depuis le mois de septembre et comme j'étais en déplacement professionnel je n'ai pas pu assister au précédent Conseil, et je suis à la retraite depuis le 1^{er} octobre donc maintenant je n'ai plus de problème de disponibilité. Je suis en charge du Conseil municipal junior donc je démarre ma vie politique ce soir j'ai envie de dire. Je suis très content de travailler avec vous, avec vous tous et puis les agents de la commune que j'ai commencé à rencontrer.

M. Serge BÉRARD : M. PETIT, nous vous souhaitons une belle carrière politique.

M. Jean PETIT : Merci beaucoup.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1. COMMISSIONS COMMUNALES**

- Modification de leur composition

- Rapporteur** : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Je vais donc concrétiser votre arrivée dans le Conseil municipal par une modification de la composition des commissions communales. Je ne vais pas reprendre le texte que nous avons l'habitude de reprendre chaque fois que nous avons eu quelques démissions, pas beaucoup finalement puisque nous avons encore pas mal de monde dans nos réserves de liste mais malgré tout nous avons déjà passé cette délibération donc qui rappelle que nous avons 4 commissions dans lesquelles nous avons, pour les commissions n°1, n°3 et n°4, 6 représentants de la liste « Parlons Brignais », 7 représentants de cette même liste pour le commission n°2 « Solidarité et vie scolaire », 2 représentants de la liste « Brignais ensemble 2020 » pour chacune des 4 commissions et 1 représentant de la liste « Mieux Vivre à Brignais » pour chacune des commissions également.

La délibération consiste simplement à proposer à Jean PETIT et vous proposer que Jean PETIT prenne la place de Sophie REYSSET dans la commission n°4. C'est la seule modification qui est proposée puisqu'il y a une continuité à travers ce changement de personne. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Bienvenue Jean PETIT à la commission n°4. La prochaine est dans 15 jours à peu près et je passe la parole pour les délibérations concernant les aspects finances à Béatrice DHENNIN mais je n'avais pas cet ordre-là dans mon document initial.

- **FINANCES**

- 2. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Pertes sur créances irrécouvrables – Exercice 2024

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Vous connaissez tous le principe de la séparation en comptabilité publique, séparation entre l'ordonnateur et le comptable. De ce fait l'ordonnateur, c'est-à-dire la collectivité, prescrit l'exécution de recettes et fait émettre des titres et le comptable, c'est-à-dire le Trésor Public, doit récupérer toutes ces créances. Le receveur peut engager un certain nombre de démarches pour recouvrer ces sommes. Malheureusement, dans un certain nombre de cas, il ne peut pas les récupérer pour différentes raisons, par exemple l'insolvabilité, disparition du débiteur ou caducité de la créance.

Ce mois-ci, le Service de gestion comptable de Givors nous a transmis un état faisant apparaître les titres non recouverts à ce jour pour un montant de 1 540.84 €. C'est une somme qui est dans la lignée des autres années, sachant qu'elle est plutôt sur le bas des sommes ; elle est relativement peu importante. Cette somme se décompose en deux parties, premièrement les admissions en non-valeur pour un montant de 192.12 €. Là ce sont des sommes relativement faibles, dérompues et qui sont inférieures au seuil de recouvrabilité. En-dessous d'un certain montant on ne fait pas, par exemple, intervenir un huissier parce que ce ne serait vraiment pas rentable ; cela reviendrait trop cher.

Nous avons également des créances éteintes pour un montant de 1 348.72 € parmi lesquelles nous pouvons distinguer deux sommes plus importantes qui concernent la taxe locale sur les publicités extérieures pour un montant de 552.86 € et 606 €. Ces deux sommes concernent une société qui a fait faillite donc qui ne sont pas recouvrables.

Afin de récupérer ces écritures, le Conseil municipal doit approuver la prise en charge des admissions en non-valeur au compte 6541, chapitre 65 pour 192.12 € et la prise en charge des créances éteintes au compte 6542, chapitre 65 pour 1 348.72 €. Ceci concerne le budget de la commune pour l'exercice 2024.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Malheureusement nous avons l'habitude de passer, une fois ou l'autre, une fois par an, ces pertes du fait de créanciers insolubles. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

- 3. GARANTIE D'EMPRUNT**

ALLIADE HABITAT - Acquisition en VEFA de 6 logements – Opération Brignais 4935 « Le Lavoir »
5-7 avenue de Verdun

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Alliage Habitat, donc une acquisition en VEFA de 6 logements. Il s'agit de la rue, enfin de l'opération « Le Lavoir ». La CCVG a déjà délibéré pour garantir la garantie d'emprunt, le Département va le faire avant la fin de l'année à hauteur de 50%, la CCVG à hauteur de 25% et nous, on nous demande donc de délibérer pour garantir cette garantie d'emprunt à hauteur de 25%.

Il s'agit d'un montant de 217 029.50 € et c'est une garantie sur des logements avec 7 lignes de prêts (CPLS, PLAI, PLAI foncier, PLS...), vous avez tout le détail dans le rapport.

On vous demande d'accepter que Monsieur le Maire signe tout simplement cette garantie d'emprunt pour Alliade Habitat.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ?

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Nous avons envisagé des négociations avec Alliade éventuellement pour des logements sociaux ; je crois que nous avons fait un petit peu ce travail avec la CCVG...Où en sommes-nous dans cette négociation ?

M. Serge BÉRARD : De quoi parlez-vous précisément ?

Mme Christiane CONSTANT : Au niveau de la réservation des logements sociaux éventuellement.

M. Serge BÉRARD : En fait sur cette question-là, Alliade n'a pas de statut particulier. Tout ce qui concerne le peuplement on va dire, est géré dans le cadre des commissions qui sont traitées à la CCVG avec tous les acteurs de l'habitat mais peut-être que Jessica qui nous représente et qui est élue au logement a des précisions à apporter sur ce sujet-là justement...

Mme Jessica DIONISIO : Bonsoir. Non il n'y a pas plus de négociations ; cela fait partie, quand on fait des garanties d'emprunt, tous les acteurs ont un pourcentage donc sur un immeuble de 6 logements normalement nous devrions avoir une réservation sur 1 logement.

Mme Christiane CONSTANT : Et cela va marcher ?

Mme Jessica DIONISIO : Oui, oui.

M. Serge BÉRARD : Oui c'est comme avec tous les bailleurs sociaux ; il n'y a pas de spécificité à Alliade.

Mme Christiane CONSTANT : Merci.

M. Serge BÉRARD : L'immeuble en question est déjà occupé je crois et ça a l'air de bien se passer. Sur cette question, sur cette délibération qui porte sur la garantie d'emprunt, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

4. DISSOLUTION DES SYNDICATS EPARI ET SRDC

Reprise du résultat

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : L'EPARI et le SRDC, vous avez tout ce qu'il faut dans le rapport pour savoir ce que c'est et a été dissout en date du 24 juin. Nous, nous avons pris une délibération pour acter ce fait le 10 avril et depuis il fallait que les comptes soient réalisés, soient terminés et il se trouve qu'il y a un excédent de fonctionnement qui est réparti et il se trouve que le SRDC a donc un excédent et qu'en fonction du nombre de participants à ce syndicat, on nous reverse une certaine somme. Il nous est attribué une somme de 1 034.55 €. On vous demande d'accepter ce crédit. C'est rare mais cela arrive.

M. Serge BÉRARD : Liquidation in boni, on appelle ça. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques

sur ces liquidations ? Nicolas nous avait déjà présenté la situation de ce syndicat qui n'avait plus lieu d'être. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de création d'un parc urbain sud et d'un skate parc

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Il s'agit d'ajuster en fait la précédente délibération en fonction du montant de l'autorisation de programme qui est maintenant à 1 509 000 € au lieu de 1 569 000 € et les crédits de paiement pour 2024, qui s'élèvent à 880 631 € donc ça c'est en fonction des factures, en fonction du marché. Il se trouve que le marché, enfin l'autorisation de programme est un peu moins importante que prévu et que les crédits de paiement sont simplement décalés sur l'année 2024.

Juste noter que les subventions de la Région sont un peu moins importantes que celles qui étaient prévues donc 150 000 € au lieu de 187 400 € prévus au départ et c'est sur notre autofinancement que nous rajoutons ces crédits à hauteur de 307 309 € au lieu de 269 909 €. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : C'est très technique mais cela ne change rien au projet. L'intérêt, je rappelle, de ces AP-CP c'est de pouvoir étaler dans le temps et ne pas mobiliser l'ensemble des moyens financiers lorsque nous identifions un investissement et de pouvoir le répartir sur plusieurs années pour avoir une gestion de trésorerie plus adaptée. S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

6. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : C'est l'opération de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin. Là il s'agit non pas de l'autorisation de programme mais simplement les crédits de paiement. Il y a un décalage sur le paiement des crédits donc on vous demande simplement d'autoriser Monsieur le Maire à payer en crédit de paiement 2024, 550 000 € car il y a des reports et il y a un petit supplément de 11 000 € que vous verrez tout à l'heure dans la délibération modificative d'environ 11 000 € donc tout cela est uniquement sur le déport des crédits de paiement. Rien n'est changé, oui, il y a une petite modification sur les subventions. L'Agence de l'eau nous attribue 485 € de plus que prévu donc nous baissons cette somme sur notre autofinancement mais cela est à la marge par rapport à ce que nous avons à payer. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

7. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération budgétaire modificative n°1 – Exercice 2024

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : La première délibération budgétaire modificative pour l'année 2024 pour la Ville donc cette délibération budgétaire s'élève à -193 465.45 € en fonctionnement ; en dépenses ou recettes naturellement et à -735 458.77 € en investissement.

Je vous propose que l'on puisse suivre les éléments que je vais vous annoncer sur le Powerpoint, sachant que la colonne qui nous intéresse aujourd'hui, est la colonne orangée. Nous allons commencer par les dépenses de fonctionnement. En dépenses, sur les charges à caractère général, nous avons inscrit 58 000 € supplémentaires qui comprennent plusieurs sommes : 25 000 € pour les frais de formation, y compris les frais de scolarité des contrats d'apprentissage car le CNFPT, c'est-à-dire le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a décidé de ne plus financer ces formations depuis cette année.

Nous avons également 20 000 € dans cette somme pour l'externalisation du nettoyage des locaux parce que nous avons eu deux absences de longue durée donc deux agents ; 6 000 € également pour la signature d'une convention de gestion des équipements de protection individuelle que nous avons signée avec le Centre de gestion 69 et à l'inverse, nous avons une baisse de 20 000 € sur l'externalisation de l'entretien des espaces verts parce que nous avons signé un nouveau contrat qui financièrement nous intéresse plus et nous favorise.

Les autres charges de gestion courante, nous augmentons l'enveloppe de 31 000 €. Nous intégrons les versements liés aux actions « Moi aussi ! » qui sont financés par la CAF et la régularisation du versement du financement du poste de référent handicap au CCAS en lien avec la recette versée par la CAF dans le cadre de la convention territoriale globale.

Vous avez une autre ligne juste au-dessus qui est à -50 000 €, ce sont les atténuations de produits et cette baisse est en lien avec la notification que nous avons reçue du fonds de péréquation intercommunale et communale et le montant s'élève donc à 640 000 € pour cette année 2024.

Maintenant nous allons voir les recettes, c'est le bas du tableau. Sur les recettes de fiscalité nous avons une baisse de 200 000 € et qui concerne la taxe additionnelle aux droits de mutation puisque le contexte immobilier cette année a fonctionné vraiment au ralenti.

Sur les recettes de subvention et de participation, nous avons inscrit la subvention de la CAF pour les actions « Moi aussi ! » pour 18 000 € ; également 15 000 € pour le poste référent handicap de l'année 2023 qui nous a été versée par la CAF et que nous avons reversé au CCAS et nous avons ajusté les compensations fiscales de taxes foncières de l'État suite au courrier de notification en baissant cette ligne de 18 000 €.

Dans les autres produits de gestion courante, les 4 000 € de baisse correspondent à la baisse des loyers attendus car nous avons un local qui n'est pas loué ; un appartement qui n'est pas loué. C'est un logement qui est situé au-dessus de la Poste, place Gamboni.

L'excédent de fonctionnement intègre le résultat reversé à la commune suite à la dissolution du Syndicat Rhodanien du Câble dont vient de vous parler Mme BÉRAL donc nous avons intégré ces 1 034.55 € sur la première ligne des recettes. Ceci porte le résultat global à 1 871 232 €. La section de fonctionnement s'équilibre par l'ajustement du virement à la section d'investissement en le baissant de 232 465 €, ce qui nous fait un montant global de 658 233 €.

Nous allons maintenant voir la section d'investissement et commencer par les dépenses. Nous avons les immobilisations incorporelles que nous avons augmenté de 27 000 € pour tenir compte de la révision du PLU. Sur les subventions d'équipements, nous avons ajusté l'enveloppe à -40 000 €. Cela concerne le financement des participations versées au SYSEG dans le cadre de la gestion des eaux pluviales.

Sur les immobilisations corporelles, nous baissions l'enveloppe de 839 000 €. Je vais vous regrouper ces sommes selon quatre grandes lignes. Premièrement, nous avons décalé à 2025 plusieurs opérations d'acquisitions foncières, entre autres, pour la propriété Du Peloux et le foncier de la halle festive pour un montant global de de 565 000 €. Nous avons également décalé le changement de l'autocom de la Mairie pour 54 000 € et les travaux de toiture de l'école Claudius Fournion pour -95 000 € donc en 2025.

Deuxièmement, nous avons supprimé un certain nombre d'enveloppe. L'enveloppe inscrite pour la réfection des modes doux a été prise en charge par la CCVG pour un montant de 30 000 €. Il n'y aura pas non plus de changement du portail du complexe sportif Minssieux sur la rive gauche pour 10 000 € ni la création d'une cuve de récupération des eaux au Bri'Sports et local poubelle pour un impact de 25 000 € et non plus, les travaux liés à l'acquisition de la propriété Du Peloux pour 13 000 € ; dans la mesure où nous avons reporté l'acquisition, les travaux sont automatiquement décalés.

Troisièmement, nous avons ajusté un certain nombre d'opérations ; par exemple les opérations de remplacement des illuminations de fin d'année qui ont été baissés de 15 000 €, la séparation des compteurs sur le secteur Jean Moulin qui a baissé de 15 000 €. À l'inverse, l'aménagement de l'espace scénique du Briscope nous revient à 40 000 € de plus, la vidéoprotection pour 20 000 € de plus également et nous avons tenu compte de l'ajustement des travaux du skate par cet du parc Antoinette Birabent en lien avec l'ajustement de l'AP/CP que nous a présenté Mme BÉRAL il y a quelques instants.

Quatrièmement, nous avons intégré le solde de l'opération d'aménagement de la Gare en lien avec la maîtrise d'ouvrage unique qui a été gérée par la CCVG pour un montant de plus 80 000 €.

Nous allons passer à la ligne immobilisations en cours. Là nous avons augmenté l'enveloppe de 11 541.23 €, en lien avec l'AP/CP qui vous a été présentée pour le groupe scolaire Jean Moulin.

Nous avons deux opérations de régularisation, une sur le chapitre 10 en dépenses pour le remboursement d'une taxe d'aménagement qui avait été perçue à tort, pour un impact de 80 000 € et l'autre est sur le chapitre 13, de 25 000 €.

C'est une rectification d'une écriture comptable donc elle va jouer à la fois sur les dépenses et à la fois sur les recettes puisque cela concernait l'aménagement de l'espace scénique du Briscope et nous devons la mettre en subvention non amortissable.

Nous allons passer aux recettes. Nous avons décalé à 2025 la cession des logements de Jean Moulin. C'est la ligne qui s'appelle « produits de cessions d'immobilisations » pour 650 000 € donc en moins. Nous avons également ajusté les taxes d'aménagement avec une baisse de 150 000 €. Or là c'est comme tout à l'heure, tout est lié au foncier. Pour vous donner une idée, en 2023 nous avons eu 480 000 € de taxes d'aménagement ; en prévision 2024, nous allons être prudents, nous avons prévu 300 000 € et finalement nous allons être plutôt à 150 000 €. Cela vous donne une idée de l'impact sur les comptes de la Mairie. Nous avons ensuite une hausse des amendes de police dans les 45 000 € mais il y a les 25 000 € de régularisation d'écritures qui viennent jouer. Ces 45 000 € plus les 25 000 € sont compris dans 90 000 €.

Enfin, la section d'investissement s'équilibre par un ajustement de l'emprunt pour 207 006.68 € soit une enveloppe globale de 1 220 808.51 €.

On nous demande d'adopter la délibération budgétaire pour l'exercice 2024, tel que présentée en séance et jointe en annexe.

M. Serge BÉRARD : Merci Béatrice pour cette présentation très complète. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à toutes ces lignes ? C'est vrai que chaque mériterait un débat mais je pense que vous en avait parlé en commission finances, ou des échanges. Ce que je voudrais dire par rapport à cette délibération, c'est que nous savions que l'année dernière nous avons fait un résultat excellent par rapport aux moyennes de résultats que nous avons ; conjonction de phénomènes qui ont joué dans le bon sens et nous savions que cette année 2024 serait une année très difficile quand on a voté le budget et malheureusement c'est encore pire que ce qu'on pensait, notamment vous avez vu certains postes qui ont été évoqués, je pense à la chute des droits de mutation et de ce point de vue-là nous sommes un petit peu au niveau de ce qui se passe au niveau national.

Nous pourrions espérer 600 000 € sur une année et nous allons être à la moitié ; alors l'année n'est pas finie, nous allons voir comment ça va se terminer. L'augmentation des dépenses d'énergie, on savait que cette année nous prenions de plein fouet les changements de contrat du SIGERLy où on se prend 300 000 € de plus par exemple donc 600 000 € sur un budget, sur un résultat qui tourne autour de 700 000 – 800 000 € en moyenne, nous voyons bien ce que cela peut représenter, d'autant qu'en face de cela, nous avons souhaité, c'était volontaire, de ne pas augmenter les impôts bien entendu, et même s'il y a une augmentation des taxes foncières du fait de l'inflation mécanique, de l'inflation des bases, pour toutes les autres recettes que nous avons, c'est-à-dire les deux tiers des recettes, comme vous le savez elles sont pratiquement toutes bloquées. Certaines nous viennent de la CCVG via des compensations types taxes professionnelles et ne sont pas inflatées donc malheureusement nous ne pouvons pas compter sur les recettes pour venir compenser ça et donc cette année, une année difficile. Alors une année difficile en soi, quand a une bonne année avant et vous savez que le résultat en fait il nous sert essentiellement à financer nos investissements donc nous avons des marges de manœuvre.

Cette Ville est dynamique mais si cela devait se reproduire, ça deviendrait un problème sérieux au regard des enjeux énormes que nous avons pour maintenir cette Ville en bon état.

Notre SDIE, notre schéma directeur immobilier, nous a montré qu'il fallait sur 10 ans, mettre 25 millions d'euros, c'est en gros, rien que ça, les investissements que nous pouvons espérer faire quand tout va bien dans la commune donc nous devons être très vigilants sur ces questions-là. Je peux vous dire qu'on travaille ardemment sur le budget pour voir comment redresser cette situation tout en restant dans cette optique de ne pas augmenter les impôts donc il y a un gros travail qui est fait par les services, je les en remercie, de préparation de ce budget 2025 qui va être un budget encore difficile mais qui, je pense, sera fait avec une volonté créative qui nous permettra de trouver des ressources pour retrouver un niveau de résultat satisfaisant. En tout cas pour l'instant nous n'avons pas encore les résultats, nous en reparlerons lorsque nous les aurons, que tous les comptes seront traités mais la délibération montre, malgré tout, les craintes que nous pouvions avoir qui s'avèrent réelles.

J'ajouterai, je ne veux pas casser l'ambiance complètement, mais que tout le monde voit ce qu'il se passe au niveau national, que les premières lectures du budget qu'on peut faire montrent que les collectivités locales ne vont pas être bien traitées. Nous pouvons nous attendre justement à des compensations soit au niveau des communes soit au niveau des intercommunalités mais l'intercommunalité nous finance donc cela donne autant plus de raisons que de travailler de façon très approfondie sur ce budget 2025. Tous les élus, les adjoints sont bien embarqués sur cette question-là, les services aussi. En fin d'année nous serons amenés à voter le budget et nous en saurons un peu plus sur les résultats.

Mais en tout cas voilà le contexte général dans lequel nous sommes et les problématiques que nous avons au niveau national et, assez naturellement, nous retombent dessus aujourd'hui. Vous savez que nous avons beaucoup de difficultés avec l'État et parmi les choses qui créent des difficultés, c'est notamment le fait que l'État s'était engagé à nous financer ce qu'il nous a imposé de payer ; vous savez que l'on doit payer au sein des écoles, pour l'école privée tous les coûts de l'école maternelle qui correspondent à ce que nous payons dans le public donc l'État impose aux collectivités de financer de la même façon privé et public, ce qui nous coûte 150 000 € par an et l'État s'était engagé, sur les trois premières années, à refinancer la totalité de ces 150 000 €. Pour l'instant ils nous ont donné 6 000 € et d'après eux nous ne devons pas avoir plus donc c'est 450 000 € que, en toute bonne foi, nous avons investi et nous ne comprenons pas la position de l'État. Certaines communes reçoivent les compensations, nous avons du mal à comprendre les raisons juridiques qui peuvent motiver de telles positions mais en tout cas 450 000 € de fonctionnement qui nous manquent encore aujourd'hui donc un contexte difficile dont nous devons tous être conscients mais aussi, grâce à l'engagement de tous, des solutions que nous allons trouver pour sortir un budget tout à fait raisonnable pour se donner les moyens de continuer à investir dans cette commune.

Je ne sais pas s'il y a des commentaires par rapport à ça mais il me paraissait bon, à un moment où on commence à rentrer dans cette phase budgétaire et avec ces éléments qui nous sont donnés aujourd'hui de faire quelques commentaires. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 7 contre et 26 favorables. Merci.

8. BUDGET ANEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE (RCAVB)

Délibération budgétaire modificative n°1 – Exercice 2024

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : C'est également la première délibération budgétaire pour cette année pour la RCAVB. Les dépenses et les recettes s'équilibrent en investissement à hauteur de plus 600 € et en fonctionnement à plus 18 000 €. Comme tout à l'heure, nous allons suivre la ligne DBM1 et nous allons commencer par les dépenses de fonctionnement.

Nous pouvons trouver un ajustement sur la masse salariale de 7 000 €. Cela concerne l'arrivée d'un nouvel agent à l'accueil de la billetterie.

Dans les recettes de fonctionnement, alors vous avez une ligne à 0 qui peut surprendre mais en fait parce que nous avons eu un ajustement des subventions de la Région et de l'État ; un en plus et l'autre en moins donc ça s'équilibre exactement. Nous avons une ligne à 18 000 € qui concerne la réévaluation de la mise à disposition du personnel de la RCAVB en faveur de la Ville. L'équilibre de la section de fonctionnement s'obtient par un ajustement du chapitre 012 pour 10 400 €.

Les opérations d'amortissement sont ajustées à hauteur de 600 € et on les retrouve à la fois en dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire la toute première ligne et également en recettes d'investissement, c'est-à-dire la toute dernière ligne.

La commission « Finances » n°1 a vu le dossier le 8 octobre et on nous demande d'approuver cette délibération budgétaire.

M. Serge BÉRARD : Des questions pour la RCAVB ? S'il n'y a pas de questions ou remarques, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 contre et 28 favorables. Merci

• RESSOURCES HUMAINES

9. SERVICES MUNICIPAUX - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - RECENSEMENT DE LA POPULATION

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Création de deux emplois non permanents à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Nous passons aux délibérations habituelles sur les ressources humaines et là ; c'est une mise à jour du tableau des emplois non permanents. C'est pour les agents recenseurs et comme chaque année nous devons procéder au recensement de la population ; comme chaque année les villes de plus de 10 000 habitants doivent le faire donc la collecte des infos se fait par visites au domicile ou par questionnaire écrit via internet et concerne 8% des logements chaque année donc pour nous cela fait en gros 450 enquêtes à mener. La procédure est organisée et contrôlée par l'INSEE et la réalisation est à la charge des communes et, pour faire ce travail, nous recruterons donc 2 agents recenseurs.

Ce sont des emplois évidemment non permanents à temps plein sous contrat et pour accroissement temporaire d'activité. La collecte des informations doit se faire à compter de mi-janvier pour une mission à fin février ; fin février étant le dernier délai pour le retour de l'enquête à l'INSEE. Il y a une quinzaine de jours de préparation de cette mission et deux jours pour la finalisation donc les agents recenseurs seront accueillis à partir du 1^{er} janvier. Ils seront pilotés par une assistante de la DGS.

Nous avons vu cela en commission n°1 le 8 octobre et il vous est donc demandé d'autoriser la création de ces deux postes non permanents à temps complet. Ce sont des adjoints administratifs en catégorie C qui seront sous CDD pour la période du 1^{er} janvier au 28 février. On vous demande donc aussi de mettre à jour le tableau des effectifs et enfin de valider la désignation d'une assistante de la DGS pour coordonner la mission.

M. Serge BÉRARD : Si nous voulons savoir combien nous sommes à Brignais il faut passer par cette délibération. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces recrutements, cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

10. SERVICES MUNICIPAUX

DISPOSITIF DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – RISQUE PRÉVOYANCE

Mise à jour des seuils de participation patronale financière conformément au décret du 20 avril 2022

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : La délibération suivante concerne le risque prévoyance et la mise à jour des seuils de participation patronale à l'adhésion au contrat de prévoyance. Nous rappelons que le dispositif de protection sociale complémentaire, en ce qui concerne la prévoyance, cela couvre les risques liés à la maladie, à l'invalidité, au décès et donc en assurant un maintien de revenu ou un versement de capital. L'adhésion au dispositif comporte donc une partie payée par l'agent et une partie prise en charge par la collectivité.

À Brignais nous adhérons à ce dispositif via une convention qui a été signée en 2020 avec le CGD (Centre de gestion du Rhône) et c'est par une délibération du 23 janvier 2020 qui autorisait cet engagement vis-à-vis du Centre de gestion du Rhône et fixait le montant pris en charge par la collectivité selon la tranche de revenu de l'agent.

À compter du 1^{er} janvier 2025, le montant minimum de cette prise en charge a été fixé par décret gouvernemental à 7€ par mois. Nous ne pouvons pas verser moins de 7€ par mois en fonction du salaire.

L'objet du présent rapport est de mettre à jour le tableau des montants de participation de la collectivité en corrigeant les deux premières lignes du tableau que vous voyez en deuxième page du rapport et ce tableau est affiché moins de 7€ pour un revenu mensuel de moins de 1 000 €. Les autres lignes du tableau ne sont pas modifiées.

Nous avons vu cela en commission n°1 et il vous est donc demandé d'autoriser cette modification en passant la part employeur de 2.15 € à 7€ pour les salaires mensuels de moins de 500 € et de 5.38 €, l'ancien montant à maintenant 7€ pour un salaire mensuel entre 500 et 1 000 €. Ce sont des petits salaires, pas grand monde est concerné. S'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : M. FRESSYNET, merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce seuil et ces pratiques de prévoyance ? Il n'y en a pas. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- **AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE**

11. INTERVENTION RELATIVE À L'ENTRETIEN D'UN ESPACE COMMUN ENTRE DEUX MURS

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BRIGNAIS ET LES PROPRIÉTAIRES DES PARCELLES BE769 ET BE770

Autorisation de signature

Rapporteur : Christine MARCILLIERE

Mme Christine MARCILLIERE : Bonsoir. Je vous présente ici une délibération qui vise à approuver la convention entre la Ville de Brignais et les propriétaires de deux parcelles ; alors je ne sais pas si nous avons un schéma projeté mais en tout cas vous l'avez dans la délibération. Il s'agit en fait effectivement de l'entretien d'un espace commun entre deux murs. Alors les deux parcelles en question sont situées au niveau de la police municipale au 37, rue du Général de Gaulle. Il s'agit, alors c'est assez particulier, chacune des parcelles a accolé chacune un mur avec, entre chacun des murs, un espace de 40 centimètres ce qui fait que l'eau s'infiltré à travers cet espace-là et que ça dégrade les murs en question.

Il s'agit ici de supprimer cette entrée d'eau et la solution trouvée, c'est une couverture qui recouvrirait les deux murs. Il est proposé dans la convention que vous avez eue en annexe de cette délibération, de formaliser par une convention entre la Ville et les propriétaires de ces deux parcelles, les modalités d'intervention et aussi, les frais de réalisation de la couverture qui sont répartis, pris en charge à hauteur de 50% pour la Ville de Brignais, à hauteur de 32.5% pour M. et Mme BRUN qui sont propriétaires d'une des parcelles et à hauteur de 17.5% pour M. BUTET et Mme BERNAUX, propriétaires de l'autre parcelle, ce qui fait un total de devis pour l'intégralité des travaux, établi à 3 864 € TTC sur l'intégralité du linéaire qui lui est de 69.50 mètres.

Cela permet donc de répartir les dépenses pour la Ville, comme je l'ai dit à 50%, ce qui représenterait 1 078.58 € TTC, pour M. et Mme BRUN à hauteur de 32.5% donc 700.52 € TTC et pour la dernière répartition, pour M. BUTET et Mme BERNAUX à hauteur de 17.5% cela représenterait 378.06 € TTC.

Il vous est demandé d'approuver les termes de la fameuse convention qui est jointe en annexe, de dire que les frais de réalisation de la couverture sont bien pris en charge selon la répartition que je vous ai citée précédemment et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et actes y afférents. La commission n°3 a vu le dossier le 10 octobre 2024. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? C'est vrai que quand on sait que de l'autre côté de la rue une maison s'est effondrée parce qu'elle a pris l'eau effectivement à un moment donné, il est temps de prendre soin de ces questions. S'il n'y a pas de remarques, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- **URBANISME**

12. CONVENTION DE RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS

OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ORU) DES PÉROUSES

Avenant n°2

Rapporteur : Valérie GRILLON

M. Serge BÉRARD : J'en dis deux mots peut-être en introduction, si vous permettez, Mme GRILLON. En 2008, une opération a été décidée, une opération de renouvellement urbain extrêmement importante pour la commune a été mise en œuvre qui consistait à reprendre les 400 logements sociaux qui existaient, qui appartenaient à l'Opac sur ces 4 hectares en gros et l'Opac était complètement propriétaire de cet espace et l'esprit de l'ORU était de détruire un certain nombre de logements sociaux, de construire des logements qui permettent de mettre en œuvre une mixité avec 50% de logements sociaux et 50% de logements en accès à la propriété par exemple. Ce projet a été mené à bien et une des caractéristiques, un des points importants de ce projet, c'est qu'au lieu d'avoir un grand espace qui était plus ou moins bien entretenu on dira, plus ou moins qualitatif, on a aujourd'hui des résidences, une organisation résidentialisée de tous les bâtiments avec des parties communes désormais qui sont gérées, pour ce qui concerne les voiries, par la CCVG et pour ce qui concerne les autres espaces par la commune. En fait ce quartier, par cette délibération, devient un quartier comme tous les autres, ce qu'il n'a pas été pendant longtemps ; c'était un quartier un peu stigmatisé, un peu à l'écart de la Ville et désormais le quartier des Pérouses est un quartier que nous allons gérer comme nous le faisons pour tous les autres quartiers.

Nous allons nous occuper des rues, nous allons nous occuper de la propreté, nous allons nous occuper des espaces verts et quand on se promène d'ailleurs dans ce quartier, on en voit la qualité aujourd'hui. Je suis passé là récemment, je trouve que c'est propre ; il y a eu beaucoup d'efforts, cela a pris du temps et a été fait par Deux Fleuves Habitat (l'ex Opac) et on a une livraison ; alors il y a encore peut-être des petites choses à ajuster mais d'un site qui est en bon état. À nous d'en assurer la maintenance sur les années qui vont venir. Je vous laisse la parole, Mme GRILLON.

Mme Valérie GRILLON : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, bonjour, puis je veux saluer le public qui est très nombreux ce soir.

M. Serge BÉRARD : Je précise pardon, que Agnès BÉRAL a dû s'absenter, petit souci de santé et c'est Nicolas KELEN qui prend son pouvoir.

Mme Valérie GRILLON : Donc cela concerne la rétrocession des espaces communes, ce que vous venez d'évoquer, c'est-à-dire tout ce qui est voirie et espaces verts sur l'espace des Pérouses. Cette délibération est l'avenant n°2 de la convention qui a été signée en 2008, lors de la réalisation de cette ORU. Il y a eu un premier avenant qui a réparti les domanialités entre la Commune et la CCVG et aujourd'hui ce deuxième avenant réactualise les superficies qui sont rétrocédées à l'issue des travaux puisqu'il y a eu quelques modifications.

Tout ce qui est « voirie » sera donc rétrocédé à la CCVG et tout ce qui est « espaces verts » sera rétrocédé à la Commune donc l'ajustement se fait surtout sur les espaces de la CCVG qui aura donc un peu plus d'espaces à entretenir. Il s'agit d'une zone qui est au droit des Érables, qui est encerclée en rouge sur la projection et qui correspond à un lien entre deux voiries qui n'était pas prévue initialement au projet et qui a été réalisée.

Cette petite voirie de 220 m² entrera dans le périmètre de la CCVG et pour la Commune se sera un retrait d'environ 159 m² alors c'est inversé, excusez-moi, les espaces verts c'est pour la CCVG et l'espace rouge se sera pour la Commune où cette partie sera donc enlevée de la Commune et laissée à Rhône Habitat (anciennement l'Opac) pour réaliser une dizaine de stationnement qui seront affectés aux bâtiments déjà existants.

Vous avez en délibération, en complément, la répartition par coût. Pour la CCVG, ce sera 17 990 m² qui seront totalement rétrocédés pour un montant hors-taxes de 417 680 €. Pour la Commune, après ajustement, ce sera 5 313 m² rétrocédés pour un montant de 129 850 €.

Pour information, aucun règlement n'a été fait pour l'instant. Ils seront faits à la signature de l'acte notarié qui est prévu sur la fin de l'année. Pour préciser, comme il y a eu des questions lors de notre commission n°3, c'est le SYSEG qui va gérer, en lien avec l'Opac, anciennement Opac, Rhône Habitat tout ce qui est réseaux d'eaux usées et a reçu déjà les DOE donc les dossiers des ouvrages exécutés, il n'y a donc pas de problématique pour laisser tous ces réseaux au SYSEG.

Le SYSEG reprendra également un ancien réseau d'eaux pluviales privé qui était déjà préexistant avant les travaux et donc la CCVG bien sûr prendra en charge l'entretien des voiries et probablement les noues le long des voiries qui infiltrent les eaux pluviales de ruissellement des espaces routiers et l'espace vert infiltrant également qui récupère les eaux de ruissellement qui est au sud des Pérouses.

Le SIDESOL, lui, a réceptionné l'ensemble des réseaux d'eau et donc en prendra l'entretien et, comme je vous l'ai dit, l'intégralité des sommes sera versée à la signature de l'acte. Il vous est demandé de bien vouloir approuver cette délibération.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme Solange VENDITTELLI : Je n'ai pas de question mais je voulais juste, alors j'approuve mais la rue Bovier-Lapierre, quand vont démarrer les travaux ?

M. Serge BÉRARD : Théoriquement en fin ou début d'année je crois et pour près de 18 mois ; cela va être un chantier très long, par secteur, très lourd qui va bien occuper les automobilistes.

Mme Solange VENDITTELLI : En profondeur.

M. Serge BÉRARD : Effectivement c'est bien de le rappeler, c'est un geste important d'aménagement, de finir cette voirie puisqu'il y aura une voie douce qui permettra d'aller au centre-ville par la rue Bovier-Lapierre facilement en vélo et en toute sécurité ; voie douce qui sera dissociée de la voie comme elle l'est, rue Mère Élise Rivet et qui sera traitée pour mettre tout le monde en sécurité.

Mme Solange VENDITTELLI : Comme nous sommes déjà au mois d'octobre, je pense que ce sera pour l'année prochaine.

M. Serge BÉRARD : Théoriquement oui, c'était prévu fin d'année mais ça a été un peu décalé ; la CCVG doit démarrer en fin d'année. C'est un budget très important pour la CCVG, nous parlons de 3 millions d'euros. Alors effectivement entre la rue Bovier-Lapierre qui va être refaite, les TCL désormais dont le terminus est juste à côté, on voit que ce quartier, et avec la délibération que nous venons de passer, nous sommes passés vraiment à autre chose pour l'avenir et c'est un quartier qui n'aura plus rien à voir avec ce qu'il a pu être dans le passé.

Alors peut-être que nous pourrions dire deux mots, alors nous allons voter d'abord et puis je proposerai de dire deux mots de la suite quand même puisque nous avons la carte sous les yeux, ce n'est pas inintéressant donc sur cette délibération, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Donc vous savez, au sud de ce quartier puis sur la partie est du quartier, à côté des Arcades, ce qu'on appelle le secteur Monceau aussi en-haut, où il y a le parking des Pérouses que l'on voit un peu sur le haut de la photo et puis tout le bas où l'on a les Érables qui sont encore présents sur la photo mais qui ont été démolis et il y a une zone projet.

Dans le cadre de cette zone projet, toute la partie sud peut être traitée assez rapidement et va être, alors elle n'avait pas été prise en compte, les Érables n'avaient pas été pris en compte dans l'ORU initiale mais des avenants ont été faits qui font que désormais ces tènements, cet espace-là, alors il y a eu une maison individuelle qui reste là au milieu et nous discutons actuellement avec les propriétaires puis vous avez de l'autre côté aussi le terrain qui est à côté de Jean Moulin donc cette partie qui fait un petit hectare au sud, va certainement être aménagée.

Ce sera probablement la zone à projet qui sera la plus rapidement mobilisée ; je ne sais pas si tu veux en dire un mot.

Mme Valérie GRILLON : Juste que c'est la suite logique puisque même si ce n'était pas prévu dans l'ORU, il y avait une convention qui liait déjà, l'Opac et la Commune pour reconstruire un nombre similaire de logements donc c'est la suite logique et nous avons l'obligation par convention, de répondre à la construction de logements dans le même nombre qui était prévu à l'origine.

M. Serge BÉRARD : Et le traitement foncier de ces zones-là permettra d'ailleurs de boucler complètement ce projet d'ORU avec l'objectif qu'il n'y ait pas de déficit sur cette opération ; comme il y avait beaucoup d'acteurs qui étaient présents, la Ville, la Communauté de communes, le Département, la Région, le but est que le projet à terme soit équilibré et que l'on n'ait pas à redemander de l'argent aux différents acteurs, y compris à la Ville d'ailleurs et c'est un des objectifs de la finalisation d'un accord que l'on travaille avec l'Opac, avec Deux Fleuves Habitat pour boucler l'ensemble de ce projet.

Pour information, nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque les projets seront un peu plus avancés mais puisque nous avons la photo sous les yeux, c'était intéressant de le rappeler. Je crois que nous arrivons au bout de ce Conseil municipal. Merci Alice d'ailleurs qui est partie, qui est notre directrice financière qui a fait un bon travail, notamment sur toutes les délibérations modificatives du budget.

Il y a quelques décisions que va nous présenter Clémentine HOCHART, notre directrice.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : Rapidement, retour sur des décisions, alors une du mois de juillet concernant une convention d'occupation et d'usage pour les terrains lieu-dit « le Conchin ». Il s'agit d'une convention au niveau de la Ville pour la parcelle AI 19.

Ensuite, décision du 12 septembre 2024 avec A'DMIN OFFICE. Nous sommes sur le marché de retranscription dactylographique pour les Conseils municipaux et les Commissions générales. C'est un marché à bons de commandes avec un montant maximum de 12 000 € sur une durée pluriannuelle.

Décision du 17 septembre 2024 où l'on modifie à nouveau la régie d'avances municipales pour le « Pôle culturel » puisque nous ajoutons la possibilité de nouvelles dépenses.

Décision du 19 septembre 2024 avec ANETT. Il s'agit cette fois de notre contrat pour la location et l'entretien du linge pour l'ensemble de nos services municipaux.

Décision du 30 septembre 2024 avec le GROUPE LEBLANC, cette fois-ci pour le renouvellement de nos illuminations traversées et candélabres pour un montant de 23 051.20 €.

Nous avons ensuite, toujours le 30 septembre 2024, une décision avec l'entreprise GREEN STYLE pour un marché de travaux pour la réfection de la terrasse du kiosque au niveau du parc de l'Hôtel de Ville ; travaux qui ont été réalisés pour un montant de 12 473.50 €.

Décision du 4 octobre 2024 donc là aussi sur nos régies d'avances, cette fois-ci pour les dépenses des élus avec une demande d'augmenter le montant de l'avance pour le passer à 1 500 € TTC.

Ensuite deux autres décisions du 8 octobre, la première avec l'entreprise BC Maintenance Équipements Mobiles. Nous sommes sur le marché de rénovation des installations scéniques pour le Briscopes, le lot n°1 et nous modifions avec une plus-value de 4 320 € le montant du marché initial, ce qui nous amène à un total de 142 060 € et la dernière décision, avec l'Association des Peintres de Brignais, cette fois-ci c'est un don de l'association à la RCAVB pour un montant de 800 €. J'en ai terminé avec les décisions.

M. Serge BÉRARD : Nous avons un dossier ICPE à présenter, que va nous présenter Christine MARCILLIERE.

2. **Informations diverses**

Rapporteur : Christine MARCILLIERE

Mme Christine MARCILLIERE : Oui alors il s'agit juste d'une information que l'on m'a demandée de vous communiquer qui est relative à une société qui s'appelle PROFORM, qui est une société qui était à la fois à Chaponost et à Brindas et qui déménage à Vourles mais qui a la particularité d'être classée effectivement ICPE donc Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

En fait conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le Conseil municipal est informé de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'une installation de travail mécanique des métaux exploités par la société PROFORM à Vourles.

Cette société est spécialisée dans la fabrication de pièces en acier inoxydable, alliages de nickel, titane...

Comme elle transfère son activité, il y a eu une consultation publique à Vourles mais pas d'opposition des tiers. Cette consultation a eu lieu du 29 avril au 27 mai 2024 et comme nous sommes allés au bout finalement de la consultation publique et qu'il n'y a pas eu d'opposition, dans le cadre des procédures d'enregistrement qui sont des procédures simplifiées, les plus légères possibles, il est demandé d'informer toutes les communes voisines dont Brignais bien évidemment. C'était juste pour vous informer de cela, sachant qu'évidemment les délibérations ne sont pas obligatoires ; c'est une information que je devais vous porter.

M. Serge BÉRARD : Merci. Il faut savoir que PROFORM est une société qui est installée à Chaponost ; une très belle entreprise industrielle, fleuron de l'industrie qui s'installe donc sur un immense site le long du Garon à Chaponost près de la zone d'activité.

Mme Christine MARCILLIERE : À Vourles.

M. Serge BÉRARD : À Vourles, pardon.

Mme Christine MARCILLIERE : Ils étaient à Chaponost et s'installent à Vourles.

M. Serge BÉRARD : Nous arrivons au bout. S'il n'y a pas de remarques ou questions.

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. Juste une question, j'aurais aimé savoir s'il serait possible d'avoir un bilan parce que nous avons à chaque fois un tableau des décisions du Maire avec des montants de marché et j'aurais bien aimé que nous l'ayons sur l'année, que l'on se rende compte un petit peu de tout ce qu'il y a car nous voyons à chaque fois passer des montants et d'avoir une compilation de l'ensemble de ces montants, si c'était possible.

M. Serge BÉRARD : Vous l'avez si vous gardez vos liasses mais on peut peut-être...

Mme Isabelle WEULERSSE : Je l'ai sur un Powerpoint alors si je veux regarder, ça m'intéresse de voir un peu ce que ça représente au global.

M. Serge BÉRARD : Faire une synthèse annuelle ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Je pense que c'est des tableaux, alors faire une synthèse annuelle et de savoir un petit peu ce qui est dépensé sur ces différentes lignes.

M. Serge BÉRARD : Mme la directrice, il est sans doute possible de faire ça.

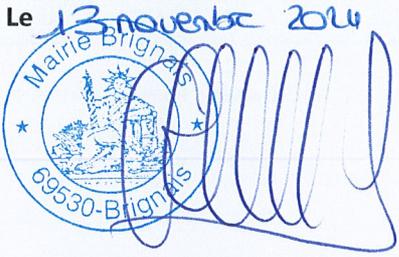
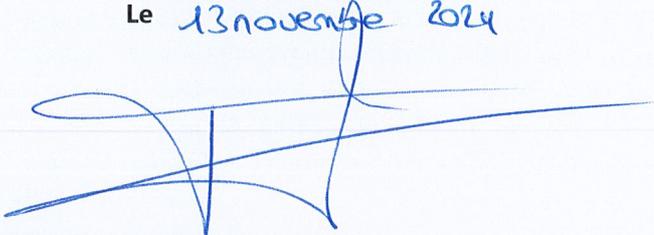
Mme Isabelle WEULERSSE : Merci beaucoup.

M. Serge BÉRARD : Et juste pour conclure, vous savez qu'on a une magnifique exposition à Guy de Chauliac qui se termine, alors comme Anne-Claire n'est pas là, je vais prendre son rôle ; qui se termine à la fin de la semaine, donc en lien avec la Biennale d'art contemporain qui a connu un vif succès donc ceux qui n'y sont pas encore allés, je les encourage à aller la visiter, elle est très intéressante et je vous souhaite donc à tous une bonne soirée.

Je constate que c'est certainement le Conseil municipal le plus court que nous ayons connu depuis le début du mandat mais ce n'est pas pour autant qu'il était le moins intéressant.

Merci à tous, bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 38

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2024	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 13 novembre 2024 
Pierre FRESSYNET (Secrétaire du Conseil municipal du 16 octobre 2024)	Le 13 novembre 2024 
Mise en ligne le : 19 novembre 2024	